

## QUESTIONS/REPOSES BCR

### 1. Les Binding Corporate Rules ou « BCR », qu'est-ce que c'est?

Les BCR désignent un code de conduite interne qui définit la politique d'un groupe en matière de transferts de données personnelles hors de l'Union européenne.

Le Groupe SOPRA HR SOFTWARE englobe des filiales en Union Européenne mais aussi en Tunisie et au Maroc. Afin de faciliter le transfert de données personnelles à l'intérieur du groupe, il a été décidé de mettre en place des BCR.

Les BCR doivent être contraignantes et respectées par toutes les entités du groupe, quel que soit leur pays d'implantation, ainsi que par tous leurs salariés.

### 2. Les différents types de BCR :

#### Les BCR data- controller

C'est les BCR relatives aux transferts à l'intérieur du groupe en dehors de l'UE de données personnelles dont SOPRA HR SOFTWARE est le responsable de traitement. Dans le cadre de la Directive Européenne, le responsable de traitement est la personne ou la société qui collecte et traite les données personnelles. Sopra HR SOFTWARE est responsable de traitement des données personnelles de ses salariés et de ses contacts professionnels auprès des clients.

Les BCR data- controller ont été autorisées par la CNIL le 20 septembre 2012.

#### Les BCR data- processor

C'est les BCR relatives aux transferts à l'intérieur du groupe en dehors de l'UE de données personnelles dont SOPRA HR SOFTWARE est le sous-traitant (une autre personne est le responsable de traitement). SOPRA HR SOFTWARE est qualifié de sous-traitant lorsqu'elle traite les données personnelles que lui confient ses clients (données de salariés principalement).

Les BCR data-processor ont été autorisées par la CNIL le 3 décembre 2013.

### 3. Quelle est l'utilité des BCR ?

Les BCR sont utiles en cas de **transfert de données personnelles**. On parle de transfert de données personnelles lorsque des données personnelles sont transférées vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne. Le transfert peut s'effectuer par communication, copie ou déplacement de données, par l'intermédiaire d'un réseau (ex : accès à distance à une base de données) ou d'un support à un autre, quel que soit le type de

support (ex. d'un disque dur d'ordinateur à un serveur).

Ces transferts sont interdits SAUF

- si le transfert a lieu vers un pays reconnu par la Commission européenne comme «offrant un niveau de protection des données suffisant », comme p.ex. la Suisse et le Canada.
- si des Clauses Contractuelles Types approuvées par la Commission européenne sont signées entre deux entreprises
- si l'une des exceptions prévues par l'article 69 de la Loi informatique et Libertés est invoquée.

Attention : Les sanctions pénales encourues en cas de non respect des règles en matière de transferts sont de 300 000 euros d'amende pour les personnes physiques, de 1,5 millions d'euros pour les personnes morales et de 5 ans d'emprisonnement.

Par ailleurs, la CNIL dispose également de pouvoirs propres de sanction pouvant aller jusqu'à 300 000 euros en cas de manquements réitérés.

Les BCR constituent donc une alternative à la conclusion de Clauses Contractuelles Types puisqu'elles permettent d'assurer un niveau de protection suffisant aux données transférées hors de l'Union européenne.

#### **4. Quels sont les avantages des BCR?**

Les BCR permettent..

- d'être en conformité avec les principes de la directive européenne 95/46/CE
- d'uniformiser les pratiques relatives à la protection des données personnelles au sein d'un groupe. ;
- de prévenir les risques inhérents aux transferts de données personnelles vers des pays tiers ;
- d'éviter de conclure autant de contrats qu'il existe de transferts au sein d'un groupe ;
- de communiquer sur la politique d'entreprise en matière de protection des données personnelles auprès de ses clients, partenaires et salariés et de leur assurer un niveau de protection satisfaisant lors des transferts de leurs données personnelles ;
- de constituer un guide interne en matière de gestion des données personnelles.

#### **5. Qu'est-ce qu'implique la présence de BCR au sein de SOPRA HR SOFTWARE pour les salariés ?**

Chaque salarié de SOPRA HR SOFTWARE sera formé aux principes de la protection des données personnelles ainsi qu'aux règles et procédures mises en place par les BCR.

Le non- respect de ces procédures et règles peut entraîner des sanctions disciplinaires.